

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 35 (1921)

Heft: 1-2

Artikel: Un sceau inédit de Berthold IV de zaehringen

Autor: Galbreath, D.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Strafverfolgung wegen Verwendung schweizerischer Staatswappen zu kommerziellen Zwecken ist ausgeschlossen, wenn deren Verwendung von den zuständigen Behörden gestattet worden ist.¹

Art. 4. Der Gebrauch öffentlicher (Bundes- oder Kantonal-) Wappen durch nationale („schweizerische“ oder „kantonale“) Zweckverbände, welche allgemeinkommerzielle, oder ideale, oder berufsständische, oder gemeinnützige Bestrebungen vertreten, sowie eine Verwendung öffentlicher Wappen, die das Nationalempfinden nicht verletzt (cf. S. 7 d.), wird von dem Gesetze nicht berührt.

Un sceau inédit de Berthold IV de Zaehringen,

par D. L. Galbreath.

La Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne possède un recueil artificiel de calques et dessins, formé par l'historien de Gingins, coté C 2196. M. Fréd. Th. Dubois, bibliothécaire a bien voulu attirer notre attention sur ce recueil oublié des historiens. Le volume dont le titre est «Album paléographique et sygillographique», renferme tout d'abord une série de pages remplies de calques paléographiques, des alphabets, des abréviations, des signatures, etc. A la page 21 se trouve un joli dessin à la plume, «Fontaine du marché aux poissons Basle 14 Juin 1837.» A la page 47 il y a un dessin au crayon d'une superbe «Credence gothique provenant d'Aymon de Gingins évêque de Genève» et ornée de ses armoiries. On y trouve encore des costumes, des monnaies, des silhouettes et diverses armoiries dont deux d'après des «vitraux chez un paisan à Copet.»

La partie la plus importante pour nous consiste en 22 feuilles donnant des dessins à la plume et au crayon (deux en lithographie) de 103 sceaux, provenant surtout des Archives cantonales et des Archives de la Ville de Lausanne. Il y a aussi un très bon dessin au crayon de l'exemplaire fribourgeois du sceau de la reine Berthe. Plusieurs de ces sceaux ont disparu actuellement, nous citerons l'exemplaire le plus ancien d'un sceau des comtes de Gruyère, et le sceau au lion de Henri sire de Champvent. C'est ici aussi qu'on trouve l'origine de la méprise entre les deux sceaux de Pierre de Savoie et de Pierre de Grandson, portant le lion.

Les dessins ont été exécutés par différents artistes et leur valeur varie beaucoup. Il y en a d'un dessin déplorable, d'autres par contre sont très exacts et très beaux.

¹ Diese lediglich den etwaigen Strafausschluss betreffende Fassung glauben wir der prima vista näherliegenden: „der Gebrauch öffentlicher Wappen bedingt behördliche Genehmigung“ vorzuziehen. Denn erstere hat den Vorteil, dass man sich nur in (wohl seltenen) Zweifelsfällen an die zuständige Behörde (Handels-Departement oder Departement des Innern) zu wenden braucht, während eine *generell* (auch für einwandfreie Fälle) *obligatorische* Genehmigung für die Behörde wie für den Petenten eine zwecklose Belästigung involvierte.

Insbesondere widerspräche aber letztere Fassung der laut Art. 2 jedem „schweizerischen“ (oder „kantonalen“) Verbande de jure zustehenden Wappenträgerschaft.

La meilleure trouvaille que nous avons faite se trouve aux pages 28 et 29: c'est le dessin, signé «*Bl de G.*» (Blanche de Gingins?), et une copie du même, d'un sceau inédit de Berthold IV de Zähringen (Fig. 1). Le duc est représenté de face, debout, tête nue, tenant une épée, la pointe en haut, dans la main droite, et de l'autre un gonfanon dont la hampe est sommée d'une tête d'aigle. Il a de longs cheveux flottants et porte une tunique courte. La légende est:

BERTOLDVS — ici manquent quelques lettres, sans doute: DEI GRA
DU — X ET RECTOR BVRGVNDIE.

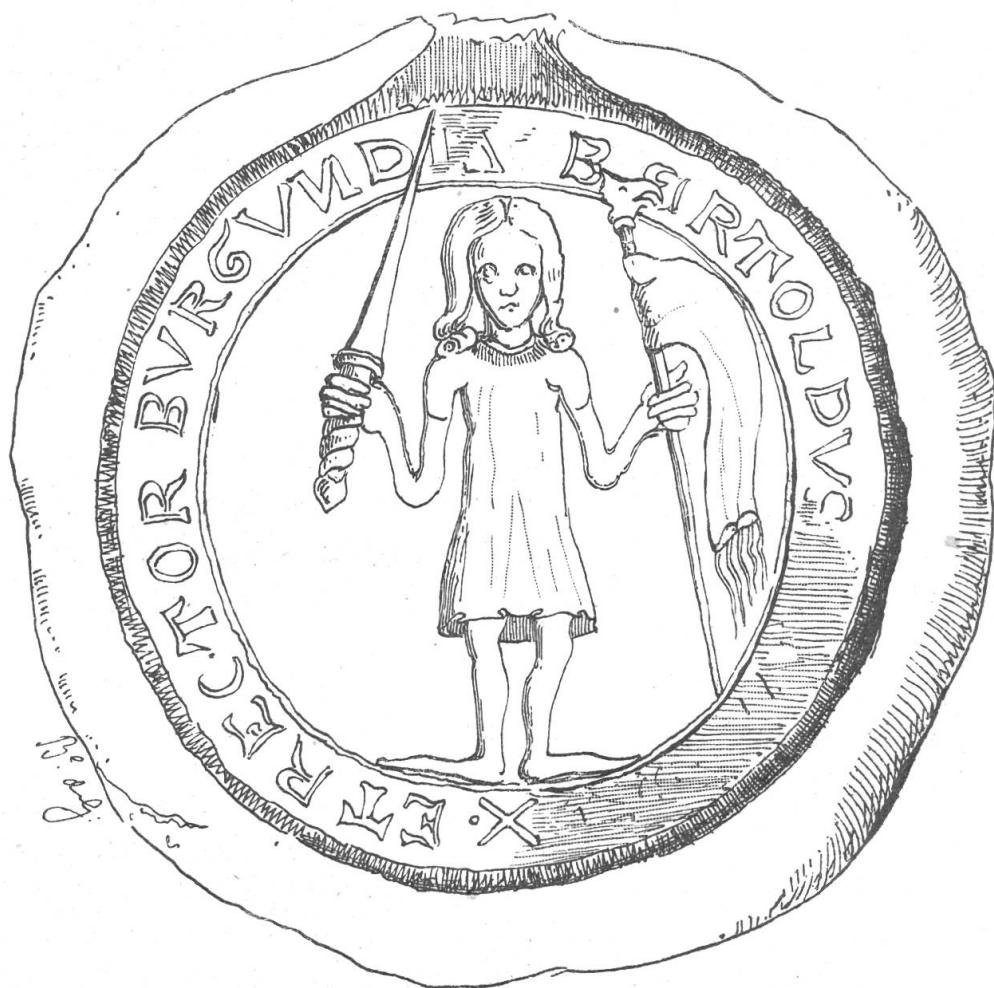


Fig. 1

Un des deux dessins porte la note suivante «Berthold III Duc de Zahringen ao 1157, Grenoble 1846»; l'autre, «Sceau de Berthold II, Donation de la ville de Vienne en Dauphiné de l'an 1155.» Cette donation de 1155, qui est bien connue et qui a été publiée souvent depuis l'histoire du Dauphiné de Valbonnais jusqu'au «Régeste dauphinois» de M. le chanoine Chevalier, provient des archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné à Grenoble. Malheureusement, depuis que M. de Gingins, ou son mandataire, l'a eu entre mains en 1846, l'acte a disparu, les archives ayant été déménagées entre temps avec des pertes déplorables. Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. G. Lettonnelier, archiviste départemental de l'Isère.

Notre dessin paraît être exact. La légende correspond à celles des autres sceaux du duc, qui toutefois donnent le nom dans la forme «BERHTOLDVS».

Le type pédestre est le premier dont s'est servi la maison de Zaehringen, qui n'a eu des sceaux équestres que depuis 1169. Notre sceau ressemble beaucoup à celui du duc Conrad, père de Berthold IV (1140), Fig. 2.¹ Position, épée, gonfalon, cheveux tombants, tunique, tout se ressemble, à cela près que le fils ne porte pas de manteau.

Le sceau de Berthold IV provenant des archives d'Haute-ribe à Fribourg, de l'an 1157, dans lequel on a voulu voir le fameux «lion de Zaehringen», montre le duc tenant le gonfalon de la main droite et appuyant la gauche sur son écu, sur lequel on ne distingue d'ailleurs plus rien d'utile. Nous donnons le dessin de la partie seule existante de ce sceau, en indiquant au trait ce qui restait en état fragmentaire en 1892 quand le sceau fut photographié pour M. Heyck (Fig. 3).²

Les sceaux pédestres (nous ne parlons bien entendu que des sceaux pédestres des laïques et des hommes) sont assez rares. A part les trois premiers sceaux des Zaehringen il n'y a en Suisse que celui du comte Ludwig de Homberg de 1277/86 (Fig. 4).³ C'est que le sceau pédestre, où le personnage paraissait comme duc ou comte ou simple *nobilis*, tout comme



Fig. 2



Fig. 3

¹ D'après *Urkunden, Siegel und Wappen der Herzöge von Zähringen*, von Dr. Eduard Heyck, Freiburg i. B. 1892. Reproduction de l'illustration en lithographie se trouvant dans le *Freiburger Universitäts-Programm* 1833 et dans l'histoire de la ville de Freiburg i. B. par H. Schreiber, 1837. L'original de l'acte se trouvait aux archives de la ville de Rottweil. Il a disparu depuis longtemps.

² D'après l'ouvrage cité de Heyck, pl. I.

³ Publié dans la *Vierteljahrsschrift für Heraldik* 1889, pl. VI; dans le *Manuel Généalogique*

les rois paraissent „en majesté“, le sceau pédestre, disons-nous, a été complètement délaissé pour le sceau équestre, qui, lui, faisait ressortir la qualité de chevalier du scelleur. C'est comme aujourd'hui encore où pour quelques personnes le grade militaire prime le grade universitaire ou la charge publique.

Le type du sceau pédestre a disparu en France vers 1200. Successivement il perd pied dans l'Allemagne du sud, puis du nord. Notre sceau du comte de Homberg est complètement isolé. A l'époque où il fut gravé, les sceaux pédestres n'étaient en usage que dans les pays slaves, en Pologne et en Silésie. Vers 1300 il disparaissent là aussi, mais un demi-siècle plus tard, voilà qu'ils réapparaissent en France, plus petits et beaucoup plus jolis. Ce regain de faveur qui a duré cent ans, nous a valu quelques-uns des meilleurs travaux de l'art sigillaire.



Fig. 4

Malheureusement cette mode ne paraît pas avoir repris en Suisse, où le sceau de Homberg est le dernier de son espèce. Un de nos lecteurs pourrait-il nous prouver le contraire?

Die Botzheim bei Sempach und ihr Wappen,

von Fhr. A. v. Botzheim, München.

Unter den bei Sempach im Jahre 1386 gefallenen Helden bringt Pusikan in seinem Jubiläumsbuch für 1886 auf Seite 60 unter den Elsässern auch einen Christoph v. Botzheim aus Schlettstadt und das alte Botzheim'sche Wappen: in Schwarz ein goldnes Kreuz und aus dem Helm wachsend die weisse Bracke zwischen goldenen Büffelhörnern, mit dem Zusatz: „Siegel von 1340 zeigen noch nicht das obenstehende Bild, sondern einen Schrägbalken mit 3 Sternen.“

Pusikan hätte erklärend beifügen müssen, dass die Familie das Kreuz im Wappenschild erst in der zweiten Hälfte des XIV. Jahrhunderts mit der Reichsschultheissenwürde — als Amtswappen — angenommen hatte, und zwar mit persönlich *wechselnden* Helmzierden, wie sich an Siegeln der Schlettstädtter Schultheissen: Hans II. Botzheim vom Jahre 1376 (Sattel), Michel Botzheim vom Jahre 1412 (Stern zwischen Hörnern), Hans III. Botzheim vom Jahre 1410 (sitz. Hund zw. Hörnern) nachweisen lässt. Helm-Siegel des Henselin Botzheim vom

pour servir à l'Histoire de la Suisse, vol. I, pl. VI, et dans les Siegelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich, livr. 5, pl. I. Nous devons à l'amabilité de M. Huber, Archiviste de l'Etat de Bâle, des moules de tous les exemplaires existants de ce sceau.